



COMMUNE DE SAINT-GRAVE

REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le onze mars, le Conseil municipal, dûment convoqué, le 25 février 2014, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de **Mme COLINEAUX Marie-Odile, Maire**

PRESENTS : M. GUEMENE Henri - DEMILLAC Rémi - NAEL Jean-Yves - GUIMENE Dominique – LOYER Anthony - MABON Daniel

POUVOIRS : Mr LAMBERT Jérôme à DEMILLAC Rémi

ABSENTS EXCUSES : M. LAMBERT Jérôme

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE : GUIMENE Dominique

Nombre de conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	7
Votants :	8
Sauf pour CA :	7

Madame le Maire informe les membres du mail de Rémi DEMILLAC reçu en mairie, proposant que le budget primitif 2014 soit reporté après les élections avec la nouvelle municipalité. Madame le Maire rappelle que ce choix de vote avait été évoqué lors des précédents conseils municipaux et que l'ensemble du Conseil avait proposé qu'il soit voté avant les élections municipales.

Après avoir voté 6 voix pour 1 voix contre, le vote du budget primitif 2014 sera voté ce soir.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité.

2014_03_01 Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Une présentation des différentes taxes directes est proposée aux élus (annexe 1).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux pour l'année 2014 comme suit :

- ➔ Taxe d'habitation : 12.70 %
- ➔ Taxe foncière (bâti) : 20.02 %
- ➔ Taxe foncière (non bâti) : 68.47 %

2014_03_02_BUDGET ASSAINISSEMENT – VOTE COMPTE DE GESTION

Vu les chiffres présentés par la Trésorerie et vérifiés, les membres approuvent, à l'unanimité le compte de gestion tel qu'il est présenté.

2014_03_03_BUDGET ASSAINISSEMENT - Vote du compte administratif 2013

(Délibération prise en l'absence du Maire)

Vu les chiffres présentés aux membres et vérifiés avec la Trésorerie, le conseil municipal, **après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2013** qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	17 812.11 €
Recettes	40 213.27 €
Résultat de l'exercice = EXCEDENT	22 401.16 €
Reprise résultat antérieur	-
Part affectée à l'invest/couverture déficit	22 401.16 €
Solde de clôture	0 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	28 181.89 €
Recettes	34 706.08 €
Résultat de l'exercice = EXCEDENT	6 524.39 €
Reprise résultat antérieur	- 125 481.95 €
Solde de clôture	- 118 957.56 €

2013_03_04_BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DES RESULTATS

Le Maire précise qu'à la suite du vote du compte administratif 2013 il convient de statuer sur l'affectation des résultats.

Investissement (®) : compte 1068 « excédent fonctionnement capitalisé »	22 401.16 €
Investissement (D) : compte 001 « déficit d'investissement reporté »	118 957.56 €

Après en avoir délibéré, les membres approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats présentée ci-dessus.

2014_03_05_BUDGET ASSAINISSEMENT- Vote du Budget Primitif 2014

Vu les chiffres présentés aux membres et vérifiés avec la Trésorerie, le conseil municipal après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2014** qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	41 060.60 €
Recettes	41 060.60 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	166 418.16 €
Recettes	166 418.16 €

2014_03_06_BUDGET COMMERCE – VOTE COMPTE DE GESTION

Vu les chiffres présentés par la Trésorerie et vérifiés, les membres procèdent au vote du compte de gestion 2013 tel qu'il est présenté.

Après délibéré, les membres à l'unanimité valident le compte de gestion.

2014_04_07 BUDGET COMMERCE - Vote du compte administratif 2013

(Délibération prise en l'absence du Maire)

Vu les chiffres présentés aux membres et vérifiés avec la Trésorerie, le conseil municipal après en avoir délibéré,

approuve à l'unanimité le compte administratif 2013 qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	754.98 €
Recettes	7 832.24 €
Résultat de l'exercice = EXCEDENT	7 077.26 €
Reprise résultat antérieur	7 036.31 €
Solde exécution	14 113.57 €
Part affectée BP Commune	10 000.00 €
Solde de clôture	113.57 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	1 285.94 €
Recettes	1 000.00 €
Résultat de l'exercice = DEFICIT	- 285.94 €
Reprise résultat antérieur	2 316.61 €
Solde d'exécution	2 030.67 €

2014_03_08 BUDGET COMMERCE - AFFECTATION DES RESULTATS

Le Maire précise qu'à la suite du vote du compte administratif 2013, il convient de statuer sur l'affectation des résultats.

Investissement (R): compte 001 « résultat investissement reporté »	2 030.67 €
Fonctionnement (R): compte 002 « excédent fonctionnement reporté »	14 113.57 €

Après en avoir délibéré, les membres approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats.

2014_03_09 BUDGET COMMERCE- Vote du Budget Primitif 2014

Vu les chiffres présentés aux membres et vérifiés avec la Trésorerie, le conseil municipal après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2014** qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	11 132.24 €
Recettes	11 132.24 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	20 113.57 €
Recettes	20 113.57 €

2014_03_10 BUDGET COMMUNE – VOTE COMPTE DE GESTION

Vu les chiffres présentés par la Trésorerie et vérifiés,

les membres décident **6 voix pour 2 absents** de voter le compte de gestion 2013 tel qu'il est présenté.

2014_03_11_BUDGET COMMUNE - Vote du compte administratif 2013

(Délibération prise en l'absence du Maire)

Vu les chiffres présentés aux membres et vérifiés avec la Trésorerie, le conseil municipal après en avoir délibéré, **5 voix pour et 2 absentions,**

approuve le compte administratif 2013 qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	399 364.15 €
Recettes	518 951.21 €
Résultat de l'exercice = EXCEDENT	119 587.06 €
Reprise résultat antérieur	144 878.55 €
Solde d'exécution	264 465.61 €
Part affecté au 1068	97 065.53 €
Solde de Clôture (C/002)	167 400.08 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	263 794.33 €
Recettes	518 951.21 €
Résultat de l'exercice = EXCEDENT	101 438.13 €
Reprise résultat antérieur	- 187 003.53 €
Solde d'exécution	- 85 565.53 €

2014_03_12_BUDGET COMMUNE - AFFECTATION DES RESULTATS

Le Maire précise qu'à la suite du vote du compte administratif 2013 il convient de statuer sur l'affectation des résultats.

Après en avoir délibéré, 6 voix pour et 2 abstentions, les membres votent l'affectation des résultats comme suit :

Fonctionnement ®: compte 002 « excédent fonctionnement reporté »	167 400.08 €
Investissement (D) : compte 001 « solde exécution section investissement»	85 565.53 €
Investissement ®: compte 1068 « Excédent fonctionnement capitalisé »	97 065.53 €
Les restes à réaliser en Dépense s'élèvent à	11 500.00 €.

2014_03_13 BUDGET COMMUNE - Vote du Budget Primitif 2014

Vu les chiffres présentés aux membres et vérifiés avec la Trésorerie, le conseil municipal après en avoir délibéré, **6 voix pour et 2 voix contre,**

vote le Budget Primitif 2014 qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	671 880.08 €
Recettes	688 280.08 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	427 165.53 €
Recettes	427 165.53 €

2014_03_14_ADMR SUBVENTION 2014

Les communes participeront pour l'année 2014 à hauteur de 4.50/habitant, pas d'augmentation cette année.

	2011	2012	2013	2014
ADMR	2 121.76	2 171.60	3 204.00	3 424.50

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité autorisent :

- Le versement de la subvention d'un montant de 3 424.50 euros.

2014_03_15 _ ASSOCIATION EVEIL – SUBVENTION 2014

	2011	2012	2013	2014
Association Eveil de Malansac –Petite enfance	534.00	567.75	1 135.50 € (famille)	1 135.50 € (1.50/hab)
Association Eveil de Malansac –Contrat enfance	534.00	567.75		
Développement des actions Enfance- Jeunesse	2705.60	3 658.07		
Association Eveil de Malansac – Jeunesse	534.00	567.75		
Association Eveil de Malansac –Activités péri scolaires	1051.90	1 051.90	1 051.90	1 051.90 (15.70/nbre enfants prim canton)
Association Eveil de Malansac – Centre social-coordination – Animation globale	569.60 712.00	605.60 757.00	757.00	761.00 (1 €/hab)
Association Eveil de Malansac – Locaux	498.40	529.90	529.90	532.70 (0.70 €/hb)
Pérennisation des postes (3.00 €/hbt)	2 136.00	3 406.50	2 271.00	2283.00 (3 €/hb)
TOTAL	9 275.50	11 712.22	5 745.30	5 745.30 (soit 7.58/hab)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorisent :

- La signature de l'avenant de la convention 2013, suite à la mise en place des rythmes scolaires et l'organisation des ateliers pour un montant de 510.00 euros,
- La signature de la convention 2013/2014

2014_03_16 _ GRAND BASSIN DE L'OUST – SUBVENTION 2014

La participation pour le Syndicat du Grand Bassin de l'oust pour l'année 2014 est de 1 115.17 €. Pour info, année 2013 : 1 105.36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le montant de la subvention pour l'année 2014, soit 1 115.17 euros.

2014_03_17 _ ASSOCIATIONS EXTRA-COMMUNALES – SUBVENTION 2014

Après avoir pris connaissance des demandes de subventions extra-communales, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser les subventions comme indiquées ci-dessous :

Demandeurs	2014 voté
Association « pas à pas »	50.00 €
GVA (rochefort-questembert-allaire-muzillac-la roche bernard)	100.00 €
Chorale Ste cécile malansac	50.00 €

2014_03_18_ PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE MALANSAC/CADEN

Une demande de participation de la commune de Malansac pour les frais liés au fonctionnement des écoles Malansac/Caden pour l'année 2014 soit 4 186.00 € concerne la scolarisation de sept enfants. Soit 598.00 € par enfant.

Après en avoir délibéré, les membres décident à l'unanimité, de verser le montant de la subvention demandée pour l'année 2014 soit 4 186.00 euros.

2014_03_19_ ACHAT COMPRESSEUR SERVICE TECHNIQUE

Lors de la Commission sécurité de décembre par la société APAVE, il a été signalé la vétusté du compresseur du service technique (1996). Il est nécessaire de prévoir cet achat cette année. Deux devis ont été demandés pour un compresseur de même équivalence.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des montants et des fiches techniques de ces deux appareils, décide à l'unanimité le choix du devis de la société DOM PRO de Questembert pour un montant de 291.82 euros HT et autorise l'achat du compresseur.

2014_03_20_ VANNAGE DE L'ETHIER

Suite au Compte rendu de la réunion du vannage de l'Ethier en présence Mme LE LAY, Mr ALLAINMAT de la DDTT, Mme JOUET de SMGBO, Mr BOUSSION de L'ONEMA Il a été proposé de supprimer les vannes et l'ensemble du portique. Cette solution est déjà satisfaisante aujourd'hui pour le rétablissement de la continuité écologique. En fonction de l'évolution du site, une nouvelle rencontre sera programmée dans les années à venir. En effet, l'enlèvement du portique peut entraîner l'érosion du radier en aval de l'ouvrage et dans ce cas créer une chute sur le radier béton du pont et diminuer en même temps les hauteurs d'eau sur celui-ci.

Le coût des travaux estimé est de 14 520.00 euros. Pour ces travaux les communes (Malansac et St gravé) peuvent bénéficier de 80 % d'aide. Il resterait à charge de la commune : 1500.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne tous pouvoirs à Madame le Maire afin de signer les documents nécessaires.

2014_03_21_ ENCAISSEMENT DE CHEQUES

Suite aux dégradations survenues au stade en juin 2013, les dégâts ont été chiffrés pour un montant de 682.56 euros.

Un dépôt de plainte a été déposé en gendarmerie de Rochefort en terre, les deux personnes impliquées doivent rembourser le montant des dégâts.

Les membres du Conseil Municipal, autorise l'encaissement de deux chèques de 341.28 €.